



Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances

Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2013

Ordre du jour :

- 6181 **Projet de loi portant modification**
1. de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique;
 2. de la loi modifiée du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police;
 3. du Code pénal;
 4. du Nouveau Code de procédure civile
- Rapportrice : Madame Sylvie Andrich-Duval
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich (en rempl. de Mme Claudia Dall'Agnol), M. Georges Engel (en rempl. de M. Roland Schreiner), M. Fernand Kartheiser, Mme Viviane Loschetter, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessy Scholtes

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Paul-Henri Meyers

Mme Françoise Hetto-Gaasch, Ministre de l'Égalité des Chances

*

Présidence : M. Jean-Paul Schaaf, Président de la Commission

*

Suite à quelques mots d'introduction, Madame la Rapportrice souligne le travail important de la Commission dans le dossier de la violence domestique et procède à la présentation du projet de rapport. Elle exprime ses remerciements à la Commission pour le travail constructif.

Un député tient à remercier la rapportrice pour son travail, également au cours des réunions où elle s'est efforcée de rendre la matière compréhensible. L'orateur se montre aussi

satisfait que la Commission ait veillé, dans la mesure du possible, à rechercher un consensus.

Une députée se rallie à ces paroles, mais regrette qu'au cours des quatre dernières années, un avancement en matière de protection de la jeunesse n'a pas pu être atteint.

Un autre membre de la Commission exprime à son tour ses remerciements. Il ne considère toutefois pas qu'on puisse parler d'un consensus, celui-ci signifiant l'absence d'opposition active.

La Commission adopte dans sa majorité le projet de rapport (une voix contre). En sa majorité, elle propose comme temps de parole le modèle 1 (un député suggérant le modèle 2).

Luxembourg, le 26 juillet 2013

La Secrétaire,
Marianne Weycker

Le Président,
Jean-Paul Schaaf